

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

## DÉCISION

numéro CCDC_241210_105
---------------------------

portant sur

### AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION POUR LA COMMUNE DE LA VACQUERIE ET SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

**VU** la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

**VU** la décision du Président n°CCDC\_240424\_033 du 24 avril 2024 relative à l'attribution au groupement composé des sociétés Serpe, Baldare et Aquasud du marché de travaux pour la création d'une nouvelle station d'épuration pour la Commune de la Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus-values sur le projet,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'une nouvelle station d'épuration pour la Commune de la Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries avec le groupement conjoint composé de la société SERPE, mandataire, de la société BALDARE et de la SARL AQUASUD, afin d'intégrer des travaux supplémentaires de terrassement et la pose d'une nouvelle clôture,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à quarante-huit-mille-deux-cent-quarante-cinq euros quarante-cinq centimes Hors Taxes (48 245,45 € HT) soit cinquante-sept-mille-huit-cent-quatre-vingt-quatorze euros cinquante-quatre centimes Toutes Taxes Comprises (57 894,54 € TTC), introduit un écart de onze virgule trente-cinq pourcent (11,35 %) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à quatre-cent-soixante-treize-mille-trois-cent-cinquante-cinq euros quatre-vingt-douze centimes HT (473 355,92 € HT) soit cinq-cent-soixante-huit-mille-vingt-sept euros dix centimes TTC (568 027,10 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget assainissement, chapitre 21, article 21562,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20241210-lmc114895-AR-1-

1  
Date de télétransmission : 10/12/24  
Date de publication : 10/12/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix decembre deux mille vingt-quatre,

Le Président  
Jean-Luc REQUI

Signé électroniquement par:



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N°1

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Communauté de communes Lodévois et Larzac  
Espace Marie-Christine Bousquet  
1 place Capitaine Francis-Morand  
34700 Lodève  
Tél : 04 11 95 01 40

**B - Identification du titulaire du marché public**

Groupeement SERPE / BALDARE / AQUASUD  
SASU SERPE, Mandataire  
286 rue Charles Gide  
34670 Baillargues  
Tél : 04 67 15 24 46

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

**Création d'une nouvelle station d'épuration pour la commune de  
La Vacquerie et St Martin de Castries**

■ Date de la notification du marché public : 16/05/2024

■ Durée d'exécution du marché public : Délai global de 8 mois dont 2 mois de période de préparation, 4 mois de période d'exécution et 2 mois de période de réception

■ Montant initial du marché public (offre VARIANTE) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 425 110.47 €
- Montant TTC : 510 132 56 €

La répartition entre les co-traitants était la suivante :

PHYTO SERPE	BALDARE	AQUASUD	TOTAL HT
181 355.17 €	185 905.10	57 850.20 €	425 110.47 €

## D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant dans le cadre de l'article R2194-5 du code de la commande publique :

Dans le cadre du marché des travaux de création d'une nouvelle station d'épuration pour la commune de La Vacquerie et St Martin de Castries, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la réalisation des terrassements liés à la rencontre en fouille d'une quantité de roche calcaire supérieure aux prévisions estimables sur la base de l'étude géotechnique.

Les terrassements supplémentaires concernent la mise en forme du bassin, les tranchées pour tous les réseaux enterrés, les fouilles pour les ouvrages (Poste de Relevage à 4 m de profondeur) et une partie de la zone d'infiltration.

La pose d'un linéaire de clôture supplémentaire s'avère également nécessaire compte tenu de l'état de l'existant (pose de 130,5 ml de clôture au lieu de 100 ml).

Ces modifications et prestations supplémentaires non initialement prévues au marché et objet du présent avenant sont détaillées ci-après :

<b>Plus-Value Terrassement</b>			
<b>Terrassement des filtres plantés de roseaux</b>			
Massif de filtration			
Digues	f	1	11 250,00 €
<b>Terrassements en tranchée des réseaux</b>			
Liaisons refoulement inter-ouvrages			
Liaisons gravitaires inter-ouvrages			
Réseau de by-pass	f	1	12 000,00 €
Réseaux électriques			
<b>Terrassements généraux</b>			
Enrochements			
Déblais			
Remblais	f	1	24 000,00 €
Apport matériaux extérieurs			
Évacuation mise en décharge des déblais excédentaire et/ou non ré-utilisés			
<b>Total plus value terrassement</b>			<b>47 250,00 €</b>

<b>Plus-Value Clôture</b>			
<b>Réel</b> Clôture souple simple torsion à mailles carrées de 2 m de haut fixée sur poteaux métalliques scellés dans plots béton tous les 2,5 m, y compris jambes de force aux changements d'angle			
Galvanisé finition plastifié vert RAL6005	ml	130,5	40,90 € 5 337,45 €
<b>Prévu marché</b> Clôture souple simple torsion à mailles carrées de 2 m de haut fixée sur poteaux métalliques scellés dans plots béton tous les 2,5 m, y compris jambes de force aux changements d'angle			
Galvanisé finition plastifié vert RAL6005	ml	-100	43,42 € -4 342,00 €
<b>Sous Total</b>			<b>995,45 €</b>

<b>TOTAL AVENANT HT</b>	<b>48 245,45 €</b>
<b>TOTAL TVA 20%</b>	<b>9 649,09 €</b>
<b>TOTAL AVENANT TTC</b>	<b>57 894,54 €</b>

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 48 245,45 €
- Montant TTC : 57 894,54 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 11,35 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 473 355,92 €
- Montant TTC : 568 027,10 €

La répartition entre les co-traitants était la suivante :

PHYTO SERPE	BALDARE	AQUASUD	TOTAL HT
182 350,62 €	233 155,10 €	57 850,20 €	473 355,92 €

■ Incidence de l'avenant sur les délais de réalisation :

L'avenant a une incidence sur les délais d'exécution du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

La réalisation de ces prestations supplémentaires nécessite un délai d'exécution complémentaire de 1 mois soit un nouveau délai global d'exécution de 9,5 mois dont 2 mois de période de préparation, 5,5 mois de période d'exécution et 2 mois de période de réception.

### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

## Création d'une nouvelle station d'épuration pour la commune de La Vacquerie et St Martin de Castries

MAITRE D'OUVRAGE



COMMUNAUTE DE COMMUNES

LODEVOIS ET LARZAC

SERVICE INTERCOMMUNAL

EAUX DU LODEVOIS ET LARZAC



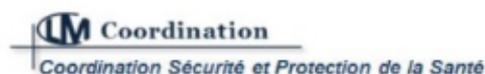
MAITRISE D'OEUVRE

**ENTECH**  
Ingenieur Conseil  
Parc Scientifique et Environnemental  
Rue Route Des Salins,  
34140 Mèze



COORDONATEUR HYGIENE ET SECURITE

LM Coordination  
17 Avenue de Saint-Just  
34370 CREISSAN



# SARL BALDARE

34520 SAINT PIERRE DE LA FAGE

Tél. : 04 67 44 60 42 - Fax : 04 67 44 61 89

## DEMANDE DE REMUNERATION COMPLEMENTAIRE

## 1. CONSISTANCE DE NOTRE DEMANDE

La présente demande porte sur les terrassements, et plus précisément la partie en terrain rocheux. Elle concerne les terrassements en déblais pour la mise en forme du bassin, terrassements des tranchées pour tous les réseaux enterrés et des ouvrages (Poste de Relevage à 4 m de profondeur), et une partie de de la zone d'infiltration.

La vraie différence rencontrée en phase travaux porte sur la rencontre en fouille d'une quantité de roche calcaire supérieure aux prévisions estimables sur la base de l'étude géotechnique.

Lors de la visite du site une grande partie de la zone de travaux était recouverte de broussaille et ne permettait pas d'évaluer visuellement la présence de roche affleurante dans ces zones embroussaillées.

Les seules pièces du marché en notre possession permettant d'estimer le pourcentage de roche devant être brisée avec des outils pneumatiques étaient la note géotechnique G2 et notamment les sondages réalisés pour cette étude.

En cours de travaux nous avons découvert que la quantité de roche à briser était bien supérieure au prévisionnel estimable sur les éléments du DCE.

Sur les photos ci-dessous la visualisation de la quantité de roche a briser est clairement visible

Terrassements du bassin : nous avons dû utiliser 2 Pelles hydraulique de 25 Tonnes équipées de brise roche hydraulique de 1900kj





Sur les photos ci-dessus il est clairement visible que le rocher est affleurant et que le calcaire se débite en très petits éléments engendrant beaucoup de fines et poussières.

La hauteur à traiter est de l'ordre de 1.30 m dans le bassin

La zone d'implantation du poste de relevage se trouve également dans une zone de rocher affleurant, la hauteur de terrassement est de 4.00 m en plein rocher.

Enfin pour l'ouverture des tranchées, nous avons donc dû faire intervenir une trancheuse. Les tranchées se sont aussi trouvées dans des zones de rocher sur toute la hauteur



Sur les Photos ci-dessus on observe bien que la trancheuse découpe la roche sur toute la hauteur de la tranchée et les matériaux qu'elle sort sont clairement de la poussière de roche.

## 2. ELEMENTS EN NOTRE POSSESSION POUR NOTRE ESTIMATION

Durant la phase appel d'offre, Mr CHANCEREL (PHYTOSERPE) et Mr BALDARE (SARL BALDARE), ont visité le site, la première constatation est que le terrain est envahi de ronces commune et de pruneliers sauvage à épine (Prunus Spinosa) et qu'il était difficile de se déplacer sur la parcelle.



Nous avons eu accès à une zone dégagée sur la partie droite du bassin et pu voir un sondage réalisé dans la seule partie favorable de la zone repérée PM2 sur le plan ci-dessous



Sur le Rapport G2 pro le substratum rocheux se trouvait à 2.00 de profondeur ; soit bien plus bas que le niveau projeté du fond du bassin. Les matériaux extraits semblaient être un mélange terre-pierre. Voir photos sur G2PRO

fondasol		Station d'épuration communale, LA VACQUERIE ET SAINT MARTIN (34)				(N° Projet: PR.34GT.23.0009)		
PM2	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés		Niveau d'eau	
	3.455517574	43.796089900	WGS 84		Non renseigné		<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré <input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input checked="" type="checkbox"/> Sec	
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements			
	+610,8 m	2,01 m	0,0°	Non renseigné	Non renseigné			
Début		Fin		Machine		Opérateur		
09/03/2023		09/03/2023		Pelle mécanique		C.L.		
Élévation	Prof.	Limologie	Description				Notes	
610,8	0		Argiles limoneuses et sableuses maron					
610,5			5,3 m					
	1		Graves sabbuleuses et peu argileuses type tout venant (pignon à ocre, orange)					
			7 m					
608,79	3		Roche sur calcaire					
			2,01 m					

fondasol		Station d'épuration communale, LA VACQUERIE ET SAINT MARTIN (34)		(N° Projet: PR.34GT.23.0009)	
<b>RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE</b>					
Serenge	Type	Élévation	Prof. atteinte		
PM2	Pelle mécanique	+610,8 m	2,01 m		
					
					
					

A la lecture de la G2 Pro nous avons pris en considération :

1/ le descriptif du géotechnicien pour la réalisation des terrassements en déblais, il est clairement indiqué que **Les terrassements dans les horizons superficiels pourront être réalisés avec des moyens classiques. Cependant, dans les calcaires, les terrassements nécessiteront des moyens puissants voire le BRH. Rappelons que nos fouilles à la pelle ont rencontré des refus, principalement dans la formation des calcaires altérés. En fonction de la côte retenue pour le niveau bas, les calcaires ne seraient pas ou peu interceptés**

### D.2.1. Réalisation des déblais

#### CONDITION DES TERRASSEMENTS EN DEBLAI

Les déblais issus des terrassements seront constitués :

- des argiles limoneuses, sableuses et graveleuses (C1),
- des graves sableuses +/- argileuses à sables graveleux (C2),
- des calcaires +/- fracturés (C3-A et C3-B).

Les terrassements dans les horizons superficiels pourront être réalisés avec des moyens classiques. Cependant, dans les calcaires, les terrassements nécessiteront des moyens puissants voire le BRH. Rappelons que nos fouilles à la pelle ont rencontré des refus, principalement dans la formation des calcaires altérés. En fonction de la cote retenue pour le niveau bas, les calcaires ne seraient pas ou peu interceptés ; toutefois, des variations importantes du toit de ces formations sont largement prévisibles.

#### PENTE DES TALUS

Pour les talus provisoires et définitifs ne dépassant pas 1.5 m de hauteur et sans surcharge en tête, on pourra taluter selon une pente de 3H/2V (Horizontal / Vertical).

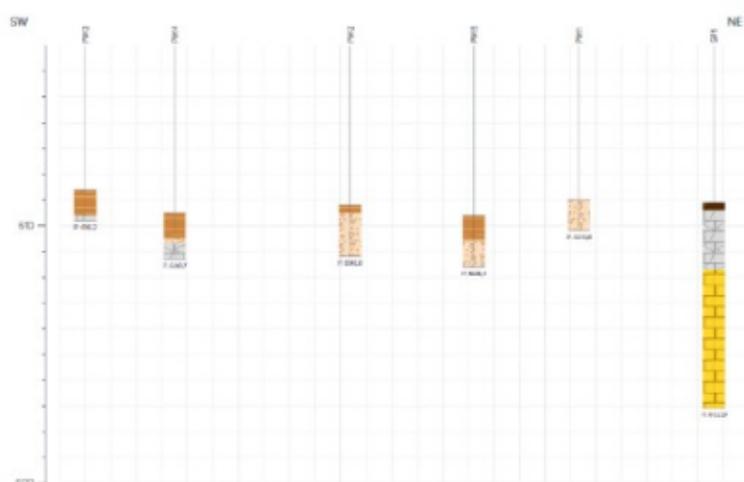
Prévoir de protéger les talus des eaux de pluie et de ruissellement (végétalisation, géosynthétique, ...).

Des traitements anti-érosion sont à prévoir pour les talus des bassins.

2/ Lecture du descriptif du géotechnicien sur les sondages de reconnaissance réalisés : les sondages dans la zones du bassin PM1(Refus a 1.20m, 609.79 NGF), PM2 (Refus à 2.00m, 608.79 NGF) PM3 (Refus à 1.20 m, 610,19 NGF) PM4 (refus à 1.80m, 608.69 NGF) et PM5 (refus a 2.00m 608.39NGF).

Sur les plans projeté la côte la plus basse du bassin à terrasser se trouvait a 609,85 NGF. Nous avons donc conclu que l'on devrait rencontrer du rocher au niveau de PM3 sur une épaisseur maximale de 30 cm.

Couche	Lithologie	Sondage	PM1	PM2	PM3	PM4	PM5	SPI
		Cote NGF du terrain actuel	611.0	610.8	611.4	610.5	610.4	610.9
C0	Terre végétale	Épaisseur (m)						0.3
		Base (m/TA)						0.3
		Cote base (NGF)						610.6
C1	Argiles limoneuses, sableuses et graveleuses	Épaisseur (m)		0.3	1.0	1.0	0.3	
		Base (m/TA)		0.3	1.0	1.0	0.3	
		Cote base (NGF)		610.5	610.4	609.5	610.1	
C2	Graves sableuses +/-argileuse à sables graveleux	Épaisseur (m)	> 1.2	> 1.7		0.2	> 1.7	
		Base (m/TA)	> 1.2	> 2		1.2	> 2	
		Cote base (NGF)	< 609.8	< 608.8		609.3	< 608.4	
C3-A	Calcaires fracturés localement altérés	Épaisseur (m)			> 0.2	> 0.6		2.3
		Base (m/TA)			> 1.2	> 1.8		2.6
		Cote base (NGF)			< 610.2	< 608.7		608.3
C3-B	Calcaires	Épaisseur (m)						> 5.4
		Base (m/TA)						> 8
		Cote base (NGF)						< 602.9
		Refus	oui	oui	oui	oui	oui	non



### 3. ECART ENTRE LA REALISATION ET LA COTATION APPEL D'OFFRE

Suite aux éléments exposés précédemment, la Note G2PRO nous présentait un chantier en terrassement avec un niveau du toit des calcaires se trouvant au niveau du fond du bassin à atteindre, seule une zone était prévisible avec une petite quantité de roche calcaire à briser, et une partie du terrassement du poste de relevage.

**En réalité nous avons trouvé une grande quantité de roche à briser, et cela s'est traduit par la mobilisation de machines bien plus puissantes que prévu, équipées de matériels lourds pour briser la roche calcaire massive. Nous avons aussi dû doubler le nombre de machine pour ne pas voir notre planning prendre du retard et se retrouver hors délais de réalisation à la fin du chantier. En mobilisant tout ce matériel nous avons réussi à minimiser la perte de temps à deux semaines comme nous l'avons présenté sur nos plannings à la maîtrise d'œuvre.**

### 4. SURCOUTS ENGENDRES POUR LA REALISATION DES TERRASSEMENTS

Pour mener à bien les opérations de terrassements, la mobilisation de matériels supplémentaires nous a engendré un surcout considérable pour briser cette roche.

En effets : 2 pelles hydrauliques de 25 tonnes ont été acheminées sur site, équipées de BRH Montabert de 1900kJ. Le budget moyen pour un engin de ce type est de 1500€ la journée de travail. Nous avons mobilisé 2 machines (CF photos) durant 10 jours soit un surcout de 30 000€, à cela s'ajoute le transport de 1000€ par machine.

Pour la partie ouverture de tranchée pour les réseaux enterrés, il nous a fallu mobiliser une trancheuse, non prévu dans notre chiffrage. Le budget pour cette machine est de 3000 € par journée de travail et nous avons mobilisé cette machine sur 5 journées soit 15 000€, à cela s'ajoute le transport de 1000€.

Enfin les matériaux rencontrés en fond de bassin ne nous permettaient pas de réaliser un réglage fin du fond du bassin, et des talus compatibles avec la mise en place d'un dispositif d'étanchéité par géomembrane. En accord avec le géotechnicien de la mission G4 suivi, nous avons apporté des matériaux pour permettre un réglage fin du fond du bassin et des talus.

Cette opération nous a engendré un surcout de l'ordre de 15 000€ pour l'acheminement de cette marchandise et l'évacuation des matériaux excédentaires.

A ce jour le surcout rencontré sur le chantier est de 63 000 €

Etant donné qu'il était prévisible que de la roche soit présente sur le chantier, nous venons donc vers vous pour participer à hauteur de 75 % des frais engagés, les 25 % restant à notre charge sur la part prévisible suivant les pièces du marché.

Nous vous demandons une rémunération complémentaire d'un montant de 47 250 € pour participer au surcout rencontré sur le chantier



Phytoépuration  
Génie écologique  
Taille et soin des arbres - Taille architecturée  
Aménagement d'espaces naturels  
Entretien et création d'espaces verts  
Aménagement et entretien des rivières

Baillargues, le 4 septembre 2024

**Communauté Communes Lodévois et Larzac  
(CCLL)**  
1 place capitaine Francis Morand  
34700 LODÈVE

Contact : Monsieur Christophe CAZORLA  
tel : 04 11 95 01 65  
gsm : 06 28 23 86 87  
email : ccazorla@lodevoislazac.fr

A l'attention de Monsieur Christophe CAZORLA

**Devis : PEP/24-09-1739/BC L231420**

**Objet : Plus-Value Clôture AO - CCLL - STEP La Vacquerie**

Affaire suivie par : Benoit CHANCEREL (L231420)

Désignation des ouvrages	Unit	Qté	P.U. H.T.	Montant H.T.
Clôture souple simple torsion 2 m de haut vert RAL6005	ml	-100	43,42 €	-4 342,00 €
Clôture souple simple torsion 2 m de haut gris RAL7016	ml	130,5	40,90 €	5 337,45 €
			<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>	<b>995,45 €</b>
			T.V.A. 20%	199,09 €
			<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>	<b>1 194,54 €</b>

**Lieu de réalisation :** NON RENSEIGNE - La Vacquerie

**Mode de règlement :** 30% acompte puis 30 jours date de facture

**Délai de validité des prix :** 1 mois

J'accepte les conditions générales de vente figurant sur le site web ([www.serpe.fr/cgv](http://www.serpe.fr/cgv)), sans aucune réserve, et ce compris la clause de propriété et la clause attributive de juridiction.

Je retourne un exemplaire du présent devis, qui a valeur de contrat à sa signature.

**MERCI D'INDIQUER NOS REFERENCES DEVIS LORS DEVOTRE REGLEMENT.**

Bon pour accord,
Signature du client

page 1 sur 1